

Bulletin officiel n° 5196 du 26 moharrem 1425 (18 mars 2004)
Arrêté du ministre de l'énergie et des mines n° 147-04 du 27 kaada 1424 (20 janvier 2004)
modifiant l'arrêté du ministre de l'industrie, du commerce, de l'énergie et des mines n° 892-01
du 10 safar 1422 (4 mai 2001) accordant un permis de recherches des hydrocarbures dit
"Tiznit Offshore I" à l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières et aux
sociétés "Energy Africa Morocco Limited" et "Taurus oil AB".

Le ministre de l'énergie et des mines,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie, du commerce, de l'énergie et des mines n° 892-01 du 10 safar 1422 (4 mai 2001) accordant un permis de recherches des hydrocarbures dit "Tiznit Offshore 1" à l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières, et aux sociétés "Energy Africa Morocco Limited" et "Taurus oil AB";

Vu l'arrêté conjoint du ministre de l'industrie, du commerce de l'énergie et des mines et du ministre de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme n° 895-01 du 18 moharrem 1422 (13 avril 2001) approuvant l'accord pétrolier conclu le 5 hija 1421 (1er mars 2001) entre l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières, représentant le Royaume du Maroc, et les sociétés Energy Africa Morocco Limited et Taurus oil AB ;

Vu l'arrêté conjoint du ministre de l'industrie, du commerce, de l'énergie et des mines et du ministre de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme n° 733-02 du 28 hija 1422 (13 mars 2002) approuvant l'avenant n° 1 à l'accord pétrolier conclu le 5 hija 1421 (1er mars 2001) entre l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières, représentant le Royaume du Maroc, et les sociétés Energy Africa Morocco Limited et Taurus oil AB , conclu le 4 chaoual 1422 (20 décembre 2001) entre ledit office et les sociétés Energy Africa Morocco Limited , Taurus oil AB et Petronas Garigali Overseas Sdn. Bhd :

Vu l'arrêté conjoint du ministre de l'énergie et des mines et du ministre des finances et de la privatisation n° 2268-03 du 27 chaoual 1424 (22 décembre 2003) approuvant l'avenant n° 2 à l'accord pétrolier conclu le 5 hija 1421 (1er mars 2001) entre l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières, représentant le Royaume du Maroc, et les sociétés Energy Africa Morocco Limited et Taurus oil AB , conclu le 11 chaabane 1424 (8 octobre 2003) entre ledit office et les sociétés Energy Africa Morocco Limited , Taurus oil AB et Petronas Garigali Overscas Sdn. Bhd ,

Arrête :

Article premier : Les articles premier et 3 de l'arrêté susvisé n° 892-01 du 10 safar 1422 (4 mai 2001) sont modifiés ainsi qu'il suit :

Article premier. - Il est accordé conjointement à l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières et aux sociétés Energy Africa Morocco Limited , Taurus oil AB et Petronas Garigali Overseas Sdn. Bhd , pour la recherche d'hydrocarbures dit Tiznit Offshore I .

Article 3. - Le permis de recherche Tiznit Offshore I est délivré pour une période initiale de trois (3) ans à compter du 20 avril 2001.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au Bulletin officiel.

Rabat, le 27 kaada 1424 (20 janvier 2004). Mohamed Boutaleb.